

DÉPARTEMENT DE LA DORDOG

Envoyé en préfecture le 30/09/2024 Recu en préfecture le 30/09/2024

Rapporteur: Corinne GONDONNEAU

Publié le 30/09/2024

ID: 024-212400378-20240926-D20240085-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20240085

Service: Finances

Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric

PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-

Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS: Laurence ROUAN a donné délégation à Jonathan PRIOLEAUD

> Marie-Lise POTRON a donné délégation à Marie-Hélène SCOTTI Marie-Claude ANDRIEUX a donné délégation à Christian BORDENAVE Joaquina WEINBERG a donné délégation à Christophe DAVID-BORDIER Stéphane FRADIN a donné délégation à Michael DESTOMBES Farida MOUHOUBI

a donné délégation à Gérald TRAPY Joëlle ISUS a donné délégation à Alain BANQUET Fatiha BANCAL

a donné délégation à Marion SOK CHAMBERON Jacqueline SIMONNET a donné délégation à Hélène LEHMANN

Christine FRANÇOIS a donné délégation à Fabien RUFT Julie TEJERIZO a donné délégation à Catherine TAVEAU

ABSENTS: Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

CRÉATION D'UN SERVICE TVA - ACTIVITÉ VENTE DE REPAS CUISINE CENTRALE

VU l'article L. 256-I et suivants du Code général des impôts (CGI) ;

VU l'article L. 2121-30 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le courrier de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) en date du 9 août 2024 qui considère la Ville de BERGERAC en qualité d'assujetti partiel en raison de la fourniture de repas à des tiers et à de la fourniture de repas aux cantines scolaires ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se mettre en conformité avec la réponse des services de la DDFIP en créant un nouveau service TVA pour la gestion de l'activité de la cuisine centrale de la ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE CRÉER un service TVA CUISINE CENTRALE;
- DE CRÉER comptablement un code service particulier pour cette activité cuisine centrale ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à formaliser sa demande de création auprès du service des impôts des entreprises;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

⁽¹⁾ Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville – Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».

⁽²⁾ Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium - OGF - Année 2023 ».

⁽³⁾ Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 – Exercice 2024 ».

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID: 024-212400378-20240926-D20240085-DE

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MAR Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, L

BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU,

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2024.

3 0 SEP. 2024 Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le et de l'affichage en date du 3 0 SEP. 2024

d'une durée de deux mois conformément aux

indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène LEHMANN

an PRIOLEAUD